

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2024

---

FACILITER LA TRANSFORMATION DES BUREAUX EN LOGEMENTS - (N° 2003)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE39

présenté par

Mme Le Meur, M. Armand, M. Bothorel, M. Bouyx, M. Descrozaille, M. Girardin, M. Izard,  
M. Lavergne, M. Marchive, Mme Marsaud, M. Midy, M. Pacquot, M. Perrot, Mme Petel,  
M. Rodwell et M. Vojetta

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:**

À la première phrase du 2° de l'article 151-28 du code de l'urbanisme, après les mots « au sens de l'article 302-5 du code de la construction et de l'habitation », sont insérés les mots : « ou des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Renaissance propose que la majoration du volume constructible déjà applicable aux logements sociaux soit étendue aux CROUS.